



Paris, le 4 février 2019

## **Les réserves d'or et le projet de marché de l'or à Paris**

La France est le quatrième pays détenteur d'or, au niveau mondial, derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie. La loi assigne notamment à la Banque de France la mission de conserver et de gérer les réserves en or de l'État (article L. 141-2 du code monétaire et financier).

[L'encours des réserves d'or est publié mensuellement sur le site internet de la Banque de France, exprimé en millions d'onces](#)<sup>1</sup>. Il s'élevait à fin décembre 2018 à 78,3 millions d'onces, soit 2436 tonnes. Ce chiffre n'a pas varié depuis 2009, date des dernières ventes d'or, et il n'y a aucun projet de le faire varier dans les années qui viennent.

Outre la conservation des réserves d'or de l'État français, la Banque de France assure également le stockage des réserves d'or d'un certain nombre de clients institutionnels (Banques centrales étrangères et organisations internationales). Ce service de conservation est également offert depuis plusieurs décennies par plusieurs autres grandes banques centrales, dont la Banque d'Angleterre et la Réserve Fédérale américaine.

Afin de permettre à ces clients de faire des opérations sur leurs avoirs en or déposés à la Banque de France, des comptes en or ont également été ouverts à quelques grands acteurs du marché international de l'or qui sont contreparties de ces opérations, la Banque n'utilisant pas à cette fin ses propres avoirs en or.

Très classiques à Londres, pour l'or conservé à la Banque d'Angleterre, ces opérations peuvent désormais être conduites également à Paris, confortant son rôle historique sur le marché de l'or. Ces transactions financières respectent les meilleurs standards en termes de pratique de marché et de séparation des avoirs.

1. <https://www.banque-france.fr/statistiques/balance-des-paiements-et-statistiques-bancaires-internationales/les-reserves-nettes-de-change>